

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du Vendredi **20 mars 2026**
RÉUNION D'INSTALLATION

Président Maurice VANDE WALLE (Doyen d'âge) puis Ludovic PROISY (après élection)
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 16 mars 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 00

Membres présents :

Ludovic PROISY	Olivier MORVAN	Patricia WATELAR
Christelle DELEPLACE	Charline DECARNIN	Alexandre HERLIN
Fabrice VAN BELLE	Jorge CORREIA DOS SANTOS	Catherine BRULIN
Judith TERNIER	Charline BERTHE	Patrick THIEFFRY
Yves MARTIN	Maurice VANDEWALLE	Clémentine RIOU
Isabelle CANDELIER	Séverine DEPRIECK	Pascal CARPENTIER
	Franck PERRAULT	

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

\

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV04_20260320

Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués et désignation de ces derniers

M. Ludovic PROISY, Maire de Vendeville INFORME que :

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

M. le Maire a présenté les délégations de fonction de tous les adjoints suite à leur élection.

Il propose aujourd'hui au conseil municipal de créer 2 postes de « conseiller municipal délégué », pour leur confier les missions suivantes :

- ✓ Ressources Humaines et Affaires générales et institutionnelles
- ✓ Numérique

Il propose également de désigner :

- ✓ Charline DECARNIN en charge des Ressources Humaines et des Affaires générales et institutionnelles
- ✓ Franck PERRAULT en charge du numérique

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** la création de 2 postes de « Conseiller Municipale délégué et la désignation de ceux-ci.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN



Le Maire



Ludovic PROISY